

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N° 001/2023 relatif à l'adoption des comptes 2022.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après avoir reçu les comptes 2022, les membres de notre commission ont été accueilli le 22 mai 2023 par Monsieur Laurent Bardet, Syndic, et Madame Anick Delay, Boursière communale, pour répondre à nos éventuelles questions.

Suite au départ de Merck, l'année 2022 constitue le premier exercice en l'absence de grande variation entre le budget et les comptes sur les points liés à l'imposition. Ceci permet d'avoir une vision plus stable et en accord avec le budget des comptes Finance (n°2), Police (n°6) et Sécurité sociale (n°7).

Pour information, extrait des comptes de fonctionnement 2022 :

Comptes	Désignations	Budget 2022		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration générale	696 200,00	126 045,00	625 100,28	170 551,27
2	Finances	886 500,00	2 361 385,00	1 187 511,63	2 171 751,07
3	Domaines et bâtiments	432 150,00	1 362 590,00	756 860,41	1 608 952,95
4	Travaux	469 095,00	176 210,00	442 985,11	209 740,70
5	Instr. publique et cultes	376 150,00	80 000,00	354 364,36	61 101,00
6	Police	144 000,00	0,00	129 120,44	12 657,40
7	Sécurité sociale	1 016 500,00	0,00	985 533,85	302 781,25
8	Services industriels	80 000,00	60 000,00	64 058,70	75 627,60
	Total	4 100 595,00	4 166 230,00	4 545 534,78	4 613 163,24
	Excédent		65 635,00		67 628,46

Quelques rubriques ont été vérifiées plus spécifiquement par une partie des membres de la commission en présence de M. Bardet et M. Cerato.

D'un examen succinct des comptes et en conclusion des éléments présenté à notre commission, il en relève que les comptes 2022 sont bénéficiaire et en accord avec le budget.

Notre commission a également eu connaissance du rapport de gestion 2022 de la municipalité sans y trouver l'observation particulière hormis ceux déjà traités ci-dessus.

Les comptes qui vous sont présentés ce soir par la Municipalité ont été audités par l'organe de contrôle de la Commune qui a rendu son rapport sans mention spéciales. Nous avons pris connaissance de ce rapport qui conclut à une tenue des comptes conforme aux lois et obligations en vigueur.

En plus des comptes de la commune, nous avons également revu les comptes 2022 de la SIAEP (Service Intercommunal Coinsins Duillier d'Alimentation en Eau Potable). Après le survol des différentes rubriques, nous constatons une bonne tenue des comptes, avec de surcroit la satisfaction de notre municipalité envers cette collaboration. Notre commission recommande l'approbation de ces comptes.

En conclusion la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°001/2023 tel que formulé par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général

Vu :

- Le préavis Municipal N°001/2023, relatif à l'adoption des comptes 2022.
- Les comptes 2022 présentés par la municipalité.

Où : le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

1. D'accepter les comptes 2022 tels que présentés.
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2022.

Coinsins, le 11 juin 2023

La Commission de Gestion et des Finances

Yannick
SUBLET



Lucy
NIGGLI



Nicolas
CHABAL



Serge
DURST



Léon
SPICHIGER

